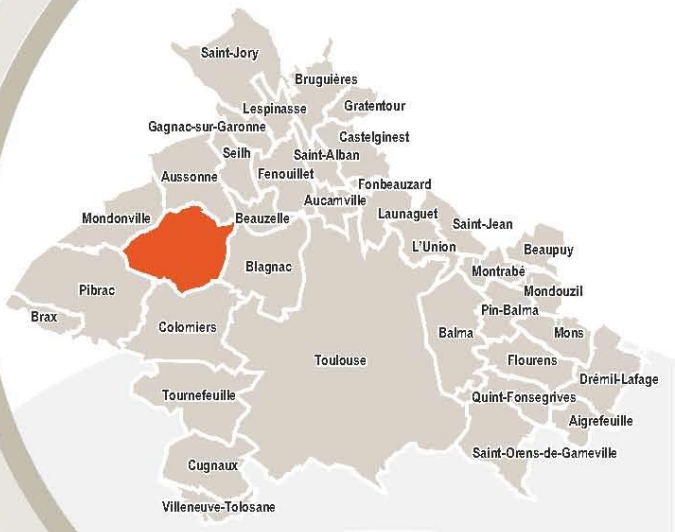
Domaine de la Planification et de la Programmation
Service de la Réglementation Urbaine



Plan Local d'Urbanisme

PLU révisé le 1er Mars 2006
1ère Mise à jour le 5 juillet 2006
2ème Mise à jour le 17 décembre 2007
3ème Mise à jour le 29 décembre 2009
1ère Modification le 23 juin 2011
2ème Modification le 19 décembre 2011
1ère Révision Simplifiée le 28 juin 2012
1ère Modification simplifiée le 19 décembre 2013
3ème Modification approuvée le 30 juin 2016

1ère Mise En Compatibilité du PLU Approuvée par DCM du 10 novembre 2016

2 – Projet d'Aménagement et de Développement Durable

VILLE DE CORNEBARRIEU

aua/Toulouse aire métropolitaine

toulouse métropole

Toulouse Métropole
6, Rue René Leduc - B.P. 35 821
31505 Toulouse Cedex 5
t. 05 81 91 72 00 - f. 05 81 91 72 01
www.toulouse-metropole.fr

Agence d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire
Toulouse Aire Urbaine

VILLE DE
CORNEBARRIEU

CORNEBARRIEU

PLAN LOCAL D'URBANISME

Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.)

Modifié suite à Révision simplifiée n°1 approuvée par Délibération du Conseil de Communauté du Grand Toulouse du 11 octobre 2012



Elément modifié : Carte page 5

SOMMAIRE

Préambule 3

Les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable

1 - Urbanisme et intercommunalité : un projet de ville pour un projet de vie 4

2 - Déplacements et voirie : rendre la vie plus facile 11

3 - Environnement et cadre de vie : protéger et embellir la ville pour une vie meilleure 15

4 - Bâtir ensemble une ville solidaire et citoyenne 19

PREAMBULE

Cornebarrieu se caractérise par un patrimoine naturel riche et original, porté par la vallée de l'Aussonnelle et le vallon du Rouchet. Les espaces agricoles occupent une part importante du territoire communal. Depuis le cœur historique surplombant les méandres de l'Aussonnelle, l'urbanisation s'est peu à peu développée le long des axes routiers pour se renforcer sous forme de lotissements contemporains d'habitat individuel.

Cornebarrieu accueille aujourd'hui plus de 5000 habitants[1]. Sa proximité de la ville-centre, Toulouse, et sa situation au sein de la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse et du SIVOM Blagnac Constellation lui confèrent de nombreux atouts. Le secteur nord-ouest de l'agglomération est en effet en plein développement avec l'accueil de nouveaux habitants et d'activités économiques liées à l'aéronautique.

Le quartier Monges - Croix du Sud qui doit voir le jour sur notre commune est un des projets majeurs de l'agglomération toulousaine, projet qui introduit des notions importantes et innovantes comme la mixité sociale, la diversité des fonctions (habitat, commerces, services, …), le développement durable, la qualité environnementale et la sûreté urbaine.

Il s'agit maintenant d'intégrer ce projet dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en lui donnant un caractère opérationnel et une traduction réglementaire.

Le Plan Local d'Urbanisme est en effet le principal outil de maîtrise du développement urbain. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, traduction de notre vision collective de la ville de demain, est la clef de voûte de ce document. Son élaboration représente un enjeu majeur et un exercice complexe.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) définit les grandes orientations d'urbanisme et d'aménagements retenues par la commune, afin de favoriser le renouvellement urbain, de préserver l'environnement et de promouvoir la qualité urbaine et architecturale. Le présent PADD est une actualisation des orientations définies en 2001, au regard des nouveaux projets de la commune et de ceux déjà réalisés. Ce sera l'occasion de modifier certains zonages et d'adapter le règlement après 3 ans de fonctionnement.

4 grands objectifs ont guidé l'élaboration de ce PADD :

- ***Urbanisme et intercommunalité : un projet de ville pour un projet de vie***
- ***Déplacements et voirie : rendre la vie plus facile***
- ***Environnement et cadre de vie : protéger et embellir la ville pour une vie meilleure***
- ***Bâtir ensemble une ville solidaire et citoyenne***

[1] Source : commune 2005

URBANISME ET INTERCOMMUNALITE
UN PROJET DE VILLE POUR UN PROJET DE VIE

1. Composer avec les contraintes et les opportunités locales

L'aménagement du territoire communal de Cornebarrieu est soumis à des contraintes, liées d'une part aux activités aéronautiques et d'autre part aux risques naturels. Mais il dispose aussi d'atouts et d'opportunités sur lesquels il est possible aujourd'hui de s'appuyer pour construire un véritable projet de développement durable.

Prendre en compte les contraintes

Près de la moitié de la commune, du Nord-Ouest au Sud-Est, est située sous le couloir de décollage et d'atterrissage de l'aéroport de Toulouse-Blagnac et inscrite dans le périmètre du Plan d'Exposition au Bruit. Outre, bien sûr, les habitations et les équipements existants ainsi que les infrastructures d'Aéroconstellation, elle ne peut quasiment accueillir que des activités économiques.

Sur le territoire communal, la zone inondable de l'Aussonnelle s'étend sur une largeur variable de 200 à 400 mètres. Cette zone coupe la commune selon un axe Sud-Nord. Les constructions doivent y être interdites ou soumises à prescriptions pour éviter de restreindre le champ d'expansion des crues de l'Aussonnelle et limiter le risque pour la population. De même, la zone humide du Rouchet doit être protégée dans les secteurs encore non urbanisés.

Tirer parti des opportunités

La superficie des espaces naturels de la commune est importante. Ces espaces sont, pour la plupart, cultivés, boisés ou aménagés pour les loisirs. Leur protection ne doit pas fatalement être conçue comme une non-intervention. Ces espaces peuvent être entretenus et mis en valeur pour offrir à la population des sites récréatifs et de promenade.

Cornebarrieu bénéficie également de sites urbains de qualité dont le principal est le centre ancien.

L'agriculture est encore présente à Cornebarrieu. Certains secteurs doivent lui être entièrement dédiés.

De vastes espaces, encore non urbanisés, sont disponibles à proximité des zones bâties pour accueillir de nouveaux habitants et activités.

Dans le domaine économique, la commune profite du rayonnement de l'activité aéroportuaire et aéronautique de Blagnac et Colomiers.

Définir les potentialités d'aménagement qui en résultent

Toutes les zones d'activités économiques sont présentes ou prévues au Nord et à l'Est de la commune, avec un axe de développement privilégié le long de la R.D. 1 et de l'avenue Latécoère. Les activités spécifiquement liées à l'aéronautique pourront s'implanter à l'Est, près de Blagnac et à côté de la ZAC Aéroconstellation, ainsi qu'en limite de Colomiers, en continuité du secteur de Gramont.

UN PROJET DE VILLE POUR UN PROJET DE VIE
RENDRE LES DEPLACEMENTS PLUS FACILES
PROTEGER L'ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE

toulouse métropole

VILLE DE CORNEBARRIEU

Pôle médical

RN 224

Les Cèdres

La Grande Barthe

RD 1

RD 63

Cassiopée

ZAC Andromède

ZAC Aéroconstellation

Cordelle

Centre ville

RD 65b

ZAC Monges Croix du sud

Testete

RD 65

Barquil

Fodouas

⇨ **Prendre en compte les contraintes :**
PEB, zone inondable,...
⇨ **Tirer parti des opportunités :**
Espaces agricoles et naturels, développement économique, équilibre des zones d'habitat
⇨ **Définir les potentialités de développement :**
Le long de la Rd1 et à l'Est, Aéroconstellation, Cassiopée, Barquil
⇨ **Valoriser le centre-ville :**
Etendre son rayonnement, qualité des espaces, gérer les déplacements

- Accueil d'habitat mixte à court terme
- Accueil d'habitat mixte à moyen et long terme
- Accueil d'activité à court terme
- Accueil d'activité à moyen et long terme
- Continuité d'espaces naturels et agricole
- Pôle économique majeur
- Plan d'Exposition au Bruit (PEB)
- Voie nouvelle (Tracé d'intention)

aua/T Toulouse aire métropolitaine

Avril 2016

Les zones d'habitat doivent être contenues dans la moitié Sud-Ouest de la commune. Leurs implantations et caractéristiques sont sujettes au respect de plusieurs principes de base :

- **valoriser le centre-ville**, ses équipements, ses espaces publics, améliorer ses accès ;
- **densifier l'habitat** à l'approche du centre afin notamment de renforcer le noyau villageois, d'assurer une transition douce des quartiers les plus denses aux espaces naturels et de faciliter la desserte par les transports en commun ;
- **empêcher la poursuite du mitage** de l'habitat qui peut générer une dégradation des paysages et qui, pour des raisons économiques, ne peut être raccordé au réseau d'assainissement collectif ;
- **maintenir une proximité habitat - nature** selon un principe de base : chaque habitant de la ville ne doit pas résider à plus de 500 mètres d'un espace à dominante naturelle.

Il convient également de maintenir une protection des espaces naturels et agricoles dans chacune de ces deux entités Nord-Est / Sud-Ouest.

2. Le centre ancien : réhabiliter et élargir son périmètre

C'est dans un double objectif de développement respectueux de sa spécificité et de sa cohésion avec les autres quartiers que la commune a engagé en 1997 une réflexion globale sur le devenir de son centre ancien.

Valoriser l'habitat et le patrimoine

Des opérations seront engagées pour redonner au centre ancien son identité. Le Contrat de ville et les opérations multi-sites, notamment dans le cadre de Blagnac-Constellation, devraient aller dans ce sens.

Pour protéger l'intégrité du noyau historique, aucun grand programme de construction n'est prévu. Au fil des opportunités, la restructuration d'îlots sera considérée.

En terme de patrimoine, un programme de restauration des façades des bâtiments publics portera sur l'ancienne Mairie, la salle des mariages et du conseil municipal, la halte-garderie…





cienne mairie
AUAT 2003

Etendre le centre

L'accueil, à Mourlas, d'activités complémentaires à celles du centre ancien, permet une circulation entre le cœur de la cité et la R.D. 1, devenue boulevard urbain.

On peut également concevoir l'urbanisation de la zone Monges - Croix du Sud comme une opération d'extension du centre de Cornebarrieu. Ces deux entités seront reliées par des liaisons privilégiées.

Opérer un traitement qualitatif des espaces publics

Plusieurs actions sont engagées dans ce sens :

- la mise en valeur des berges de l'Aussonnelle ;
- l'ouverture de nouveaux espaces verts ;
- l'aménagement et la valorisation d'espaces publics autour du centre pour favoriser la circulation pédestre et les liaisons avec les autres quartiers.

Hiérarchiser les déplacements et améliorer les accès

Sécurité oblige, l'essentiel des mesures consistera à éviter de faire transiter la circulation par le centre ancien et à améliorer la fluidité sur la R.D. 1.
Le retraitement de la R.D. 1 qui s'est appuyé sur le renforcement des plantations, la restructuration des carrefours et du stationnement, la création de nouveaux ronds-points et l'aménagement de ceux existants, la création de pistes cyclables, ont permis de lui donner un véritable caractère de « boulevard urbain ».
Des parkings de proximité sont prévus notamment rue du Pont-Vieux et impasse Jules Ferry ; l'aire de stationnement située le long du Boiret va s'étendre et s'organiser.

Le réseau piétons et cycles doit être étendu selon les objectifs suivants :

- relier les différents points du centre ;
- relier le centre aux quartiers périphériques ;
- proposer des lieux de promenade.

Ces objectifs s'expriment notamment par la création du **Tour de Ville**, véritable circuit de promenade autour et dans le centre ancien. Un vaste espace public entre les places du Boiret et du Languedoc devrait également voir le jour.

3. La ZAC[2] AéroConstellation : créer une vitrine technologique et environnementale

Accueillir un pôle international à vocation aéronautique

La ville de Cornebarrieu au travers du SIVOM Blagnac Constellation, l'Etat, la Région, le Conseil Général et le Grand Toulouse, a réalisé cette zone d'activités dédiée au développement de l'économie aéronautique en liaison avec la plate-forme aéroportuaire.

Cette nouvelle zone internationale d'activités aéronautiques répond à la volonté de l'agglomération de conforter ce pôle en lui donnant un espace de développement optimal, respectueux des contraintes et rapidement opérationnel.

[2] ZAC : Zone d'Aménagement Concertée

Ce parc d'activités s'étend sur les territoires de Cornebarrieu, Blagnac et Aussonne. Plusieurs phases d'aménagement ont été prévues, portant à près de 320 hectares sa superficie totale à long terme, dont 107 à Cornebarrieu.

Le développement économique majeur de la commune de Cornebarrieu s'est inscrit dans la mise en œuvre d'une ZAC intercommunale dite AéroConstellation, dont la maîtrise d'ouvrage a été assurée par la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse.

Compenser avec un haut niveau d'exigence les effets du projet sur son environnement

Soucieux de mener au mieux la réalisation d'AéroConstellation, le Grand Toulouse et les différents partenaires du projet ont fixé un haut niveau d'exigence qualitative, avec pour objectif la conformité du projet à la norme ISO 14001. Celle-ci prend en compte les populations riveraines, les aspects environnementaux, le traitement architectural des bâtiments…

3 000 emplois directs

Le nombre important d'emplois nouveaux directement générés par les activités est d'environ 3 000. Le nombre d'emplois induits supplémentaires est estimé à 6 000, dont une bonne part devra trouver à se localiser à proximité du site d'AéroConstellation.

4. Dans le prolongement de la ZAC AéroConstellation : accueillir des activités aéronautiques et diverses

La partie Est de la commune, dite « Cassiopée », est destinée à l'accueil, à court et moyen terme d'activités.

Accueillir la sous-traitance aéronautique d'AéroConstellation

Des activités de sous-traitance pourront exploiter les espaces disponibles à proximité de la zone AéroConstellation sur le site de Cassiopée.

Favoriser les nouvelles activités pour diversifier l'économie locale

Le secteur Nord-Est pourra également accueillir de nouvelles activités. Celles-ci pourront bénéficier de grandes parcelles et des infrastructures de voirie existantes (R.N. 224) et futures avec la prolongation de la R.D.63E vers la R.N. 224. Ces implantations permettront une diversification de l'activité à Cornebarrieu.

Au Sud des infrastructures aéroportuaires, les secteurs de Sabatère et de Barquil accueillent le radar de l'aéroport et accueilleront le centre de livraison d'Airbus et des activités de logistiques en lien avec le secteur de Gramont de Colomiers.

5. La ZAC Monges - Croix du Sud : créer une nouvelle zone à vocation principale d'habitat

Les perspectives d'évolution démographique, estimant à 8 000 habitants la population communale à l'horizon 2015, se basent sur le rythme d'évolution de la population durant ces dernières années.
Elles intègrent également les besoins suscités par le projet AéroConstellation qui va générer 9 000 emplois nouveaux à terme (directs et indirects) et le déplacement d'habitants qu'il faudra reloger.

Ces perspectives aboutissent à la nécessité d'ouvrir une nouvelle zone d'habitat sur la commune. Le site Monges - Croix du Sud apporte une réponse sur 57 hectares.

Accueillir un habitat diversifié

Près de 850 logements sont prévus au total conciliant habitat individuel et petit habitat collectif (ceux-ci intégreront le concept de **logements-jardin** ou de **villas-verticales**, dans lequel le rapport avec le sol est privilégié), accession à la propriété et locatif. Les logements sociaux y auront toute leur place.

Assurer une mixité des fonctions

Ce nouveau quartier se veut vivant. Il n'a donc pas une vocation unique, mais accueillera habitat, **commerces et services de proximité, équipements publics scolaires, culturels et sociaux, loisirs, espaces verts,** dans une recherche d'équilibre et d'harmonie.

Hiérarchiser les voies et partager la chaussée

L'aménagement routier de la zone s'appuiera sur un **axe vert, le Parkway**, structure interne le long duquel seront créés des espaces publics. Des voies secondaires irrigueront les quartiers d'habitat. Les liaisons à la route de Pibrac (R.D. 65) et celles avec le centre ancien devront faire l'objet de traitements particuliers.

Les transports en commun desserviront la zone avec la possibilité d'utiliser l'axe structurant.

Un véritable maillage dédié à la circulation piétonne et cycliste sera également développé pour lui donner la place qu'elle mérite.

Conserver certaines perspectives et une ambiance « verte »

Des points de vue offerts par la configuration du site seront préservés et valorisés, particulièrement les vues depuis la colline sur le château et le mur-clocher de l'Eglise, sur le bois de Talabot et le vallon du Rouchet.

Excepté l'axe structurant qui sera légèrement pentu, les principales voies de desserte respecteront les courbes de niveau.

A l'Est, une coulée verte sera préservée entre les constructions et l'Aussonnelle. De même, le vallon du Rouchet et sa zone humide seront utilisés comme espaces verts de transition entre les secteurs Nord et Sud de la zone. Ces espaces pourront être utilisés pour le cheminement des piétons et cycles et permettront de conserver l'ambiance paysagère du site. De la même manière, des chemins seront préservés, d'autres créés, certains seront bordés d'arbres.

6. Les autres sites d'accueil

Il s'agit d'assurer l'équilibre entre les grands projets de la commune et le tissu urbain constitué. L'accueil de nouveaux habitants et de nouvelles activités dans les secteurs déjà urbanisés permettra d'en maintenir la vitalité.

Accueillir de nouveaux habitants

Cet objectif repose sur les opportunités suivantes :

- **Disponibilité de parcelles vierges** constructibles dans le tissu urbain constitué.
- **Maintien d'un habitat peu dense dans les zones non desservies par le réseau d'assainissement collectif** mais déjà partiellement peuplées (le long des voies).
- **Réalisation** en cours **du secteur face à la Clinique des Cèdres.**
- A moyen et long terme, **densification possible des secteurs de Cordelle et le long de la RD 65,** grâce au raccordement au réseau d'assainissement collectif.
- Préservation, en concertation avec Colomiers, d'une **réserve foncière de 37 hectares à Fodouas,** au Sud de la commune, en continuité de la zone d'urbanisation future de Colomiers (ZAC Garroussal).

Développer l'activité économique

Cet objectif repose sur les orientations suivantes :

- Reconversion du secteur de Rouane Testete, initialement prévu pour l'accueil d'habitat, en zone d'activité, suite à la révision du Plan d'Exposition au Bruit. Ce secteur a fait l'objet d'une réflexion particulière compte tenu de sa position le long de la RD 63 vers Colomiers et de sa situation proche de secteurs d'habitations existants. Ce site devrait accueillir des activités tertiaires (bureaux), de services, artisanales ou commerciales et feront l'objet d'une attention particulière quant à leur desserte et à la qualité architecturale attendue.
- Accueil possible d'activités diversifiées dans les zones d'activités de Mourlas et de la Grande Barthe.
- Limitation des activités pouvant s'implanter dans le secteur de Taffi aux seuls bureaux, hôtels et restaurants.
- Préservation d'une réserve foncière pour le renforcement du pôle santé autour de la clinique des Cèdres ; toutefois, en cas d'insuffisance de la demande de foncier émanant d'organismes et entreprises de santé, d'autres types d'activités pourront y être accueillis.

DEPLACEMENTS ET VOIRIE
RENDRE LA VIE PLUS FACILE

1. Entretenir et améliorer le réseau routier

Etendre le réseau de voirie principal

❒ La déviation de la Route de Seilh (R.D. 63)

Le prolongement de la R.D. 63E vers Beauzelle - c'est-à-dire la future R.D. 963 entre la R.D. 1 et la R.N. 224 - permettra de compléter l'itinéraire de contournement de la périphérie Nord-Ouest et d'améliorer les conditions de desserte de la ZAC AéroConstellation et de la zone de la Paquière. Elle délestera également la R.D. 63 d'une partie de son trafic. Comme pour la déviation de la Route de Toulouse (R.N. 224), sa configuration devrait être « routière ».

❒ Les voies nouvelles

La commune réalisera à moyen terme un barreau de quelques centaines de mètres reliant la R.D. 63 au Rond-point de Mourlas. Cette liaison desservira les futures activités de la zone de Mourlas étendue et supprimera les mouvements de tourne-à-gauche entre la R.D. 1 et la R.D. 63. Une nouvelle liaison sera créée entre la route de Pibrac (RD65) et la route de Colomiers, et de la route de Colomiers(RD63) vers l'avenue Latécoère, ainsi que de la RD1 vers la RN 224 dans le prolongement du Chemin des Ambrits.
Au Sud de la commune, à la limite avec Pibrac, la R.D. 65 présente des virages dangereux qui seront à rectifier par le Département.

❒ Les élargissements de voirie

Plusieurs voies communales ou départementales doivent être élargies afin d'en renforcer la fonctionnalité, la sécurité pour les véhicules comme les piétons, voire la fluidité. Il s'agit des voies suivantes :

- la route de Bouconne (R.D. 65B) dans la partie agglomérée ;
- la R.D. 65 dans le secteur de Crabinet, en liaison avec la ZAC Monges - Croix du Sud ;
- le chemin de Lasbadorques.

❒ Le quartier Monges - Croix du Sud

Dans le cadre de l'opération « Monges - Croix du Sud », un axe structurant d'orientation Sud-Est devrait desservir l'ensemble de la zone avec, en relais, un maillage de desserte plus fin par un système de voirie secondaire. Au Sud, le raccordement avec la Route de Pibrac devrait s'opérer au-dessus de la ferme de Metge et, à l'Est, par un giratoire au niveau du chemin des Syndics. En outre, au Nord et au Sud-Est, des accès piétons-vélos seront ouverts.
Pour rappel, le maître d'ouvrage de cette opération est le Grand Toulouse.
La R.D. 65B (route de Bouconne, rue du 11 novembre), dont le carrefour avec la R.D. 65 (route de Pibrac) s'effectue à deux endroits différents, se fera par un seul point d'échanges.

Requalifier la R.D. 1

❒ Le report des flux

Cet axe a fait l'objet d'une restructuration importante pour lui donner un caractère de « boulevard urbain ». L'essentiel des mesures a consisté à éviter de faire transiter la circulation par le centre ancien et à améliorer la fluidité et la sécurité sur la R.D. 1, grâce au report sur la R.N. 224.

❒ La nouvelle configuration de la R.D. 1

Les opérations destinées à améliorer l'image de cet axe sont les suivantes :

- protéger les habitants des nuisances phoniques de la voie, classée bruyante, par des mesures d'isolation, de retrait des constructions par rapport à l'axe et de limitation des vitesses ;
- rééquilibrer les modes de circulation avec la réalisation de la R.N. 224 : une part du trafic automobile étant reportée sur cette voie, les autres modes de transport peuvent alors être davantage considérés (aménagements cyclables et traversées piétonnes notamment) ;
- différencier les trois séquences du « Grand Chemin », du « Mourlas » et du franchissement de l'Aussonnelle pour une meilleure image de la R.D. 1 et de son environnement direct, au moyen de la configuration du bâti, du renforcement des plantations et du profil des carrefours.

Améliorer la desserte fine des quartiers

❒ En centre-ville

Dans le centre ancien, la commune a réaménagé ou réaménagera plusieurs voies telles que la rue de la Poste, la rue Saint-Jean, la rue J. Ferry, la rue de l'Eglise ou l'impasse Buffon ; la configuration sera davantage urbaine, avec une plus large place accordée aux cheminements et au stationnement. Deux petites voies de désenclavement devraient également être créées : la liaison impasse Buffon - rue Jules Ferry et la liaison rue du Boiret, rue du Pont Vieux, ainsi qu'une voie nouvelle, la rue Jean Monnet qui assurera la liaison entre les écoles et les espaces sportifs avec la route du stade.

❒ Dans les quartiers peu denses

La commune prévoit plusieurs voies de desserte dans le secteur de Cordelle où plusieurs opérations d'ensemble sont attendues à moyen ou long terme. Ces voies seront créées *ex nihilo* ou à partir de chemins privés existants (chemin de Barberousse, chemin de Cordelle).

2. Renforcer la sécurité des usagers

Réduire la vitesse des véhicules

Des carrefours giratoires seront aménagés sur le réseau de voiries principal ou dans les opérations urbaines pour casser les vitesses et faciliter les tourne-à-gauche. La commune a déjà défini l'emplacement de certains :

- au niveau de l'entrée de la Clinique des Cèdres : il desservira également la résidence des Cèdres ;
- au carrefour de la R.D. 65 (route de Pibrac) avec la R.D. 65B (rue du 11 Novembre et route de Bouconne) ;

La commune pourra, en cas de nécessité en terme de sécurité, procéder à d'autres aménagements de ronds-points, de ralentisseurs ou de chicanes.

Améliorer les espaces publics

L'amélioration des espaces publics contribuera à l'augmentation de la sécurité des usagers, grâce notamment au retraitement des chaussées avec la création de trottoirs et à l'enfouissement des réseaux route de Seilh, de Colomiers et d'Aussonne dans leurs parties urbanisées.

D'autres actions sont prévues…

Sur le réseau primaire de voirie, constitué essentiellement des routes départementales, le maintien et parfois même le renforcement des conditions de sécurité demande de limiter, voire d'interdire, l'ouverture de nouveaux accès privés.
En termes de visibilité et de confort, la commune poursuivra les chantiers de renforcement et d'extension de l'éclairage public.

3. Développer les modes de transport autres que la voiture

Améliorer la desserte par les transports collectifs

La commune est aujourd'hui desservie à la fois par le **réseau de transports collectifs urbains et interurbains**. Dans le cadre de son intégration au Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération toulousaine (SMTC), elle soutient la création de **navettes régulières**, reliant Cornebarrieu aux quartiers de Blagnac et à la future **ligne E de tramway** qui reliera Blagnac à Toulouse (métro Arènes).
Une étude sur la **restructuration du réseau de bus** est aujourd'hui en cours afin de s'harmoniser avec la mise en place de la ligne E. Les premières réflexions conduisent à modifier la ligne 17 dans la traversée de la commune Blagnac afin de réaliser un point d'échange avec le futur tramway au niveau du lycée Saint-Exupéry. A l'intérieur de Cornebarrieu, la desserte du futur quartier des Monges - Croix du Sud permettra de compléter le maillage des bus sur l'ensemble du territoire communal. La ligne 18 relie quant à elle Cornebarrieu à la gare de Colomiers (métro line C).
En outre, la Commune étudiera la possibilité d'installer un **« point de rencontre autocars »** sur son territoire, près du centre dans la mesure du possible.

Etendre le réseau de continuités mixtes piétons - cycles

Un **Réseau Vert à vocation de loisirs** et détente a été approuvé par le Grand Toulouse en 2004. Ce réseau de promenade doit à la fois faire bénéficier les habitants des qualités du site de Cornebarrieu, favoriser l'accès des piétons aux services et aux commerces du centre et proposer des lieux protégés de promenade vers la rivière.
Dans le cadre de la constitution de ce réseau, un chemin piéton est aménagé le long de la vallée de l'Aussonnelle vers Colomiers et Pibrac, conjointement à une piste cyclable. Les passages à gué sur l'Aussonnelle seront conservés et les passerelles seront multipliées sur les berges avec la mise en place d'une signalisation globale.
L'aménagement de liaisons piétonnes permettra de relier les quartiers situés de part et d'autre de l'Aussonnelle. Ainsi, le quartier Saint-Roch sera relié au centre-ville par la rive gauche de l'Aussonnelle mais aussi par les aménagements du Boiret et de la R.D. 1, et le quartier des Syndics sera relié au hameau de Rouane.

D'autres chemins piétons aux limites de la commune seront aménagés :

- en mitoyenneté avec Pibrac, le chemin de Saint-Jacques de Compostelle (GR), permettant de relier la vallée de l'Aussonnelle à la forêt de Bouconne ;
- le sentier au droit du domaine de Laran sur la R.D. 65 vers Mondonville par le lieu-dit « Les Caminettes ».

En outre, l'emprise de l'ancienne voie ferrée, derrière le Mourlas, qui relie le centre aux zones naturelles et agricoles du Nord-Ouest de la commune, pourra aussi être utilisée.
Des aménagements sont également prévus dans le cadre de l'opération Monges - Croix du Sud (voir la loupe optionnelle).
Les tracés et les revêtements des cheminements seront sécuritaires et devront permettre une pratique aisée du vélo.

Poursuivre les aménagements en faveur des piétons

La commune procédera à la construction, à la réfection ou à l'élargissement de trottoirs : route de Colomiers (R.D. 63), chemin des Syndics, chemin de Crabinet, route de Seilh (RD63) et route d'Aussonne (RD65) ainsi qu'à l'aménagement de chemins.

Dans le centre, des cheminements seront créés ou restaurés, avec l'ouverture de passages, pour faciliter les accès piétons.

Compléter le réseau cyclable

Le projet d'un réseau cyclable intercommunal a été approuvé en 2004 par le Grand Toulouse en tant que schéma de principe.

Cornebarrieu est concernée par une liaison intercommunale depuis le centre de la commune vers Mondonville en longeant la R.D. 65B. Cette liaison et la piste de l'Aussonnelle seront raccordées à la piste cyclable qui longe la RN 224 reliant la Garonne à la forêt de Bouconne.

Des pistes cyclables seront aussi développées, autorisant ainsi une accessibilité plus aisée entre les différentes zones urbanisées de la commune et en liaison avec les autres communes, par le mode de déplacement alternatif à l'automobile qu'est le vélo :

- à travers les opérations d'aménagement des espaces publics du centre ;
- dans les nouvelles opérations d'urbanisme ;
- sur le réseau départemental, sous réserve de l'accord du gestionnaire de la voirie, en particulier le long de la R.D. 1 et pour sa traversée, en concertation avec le Conseil Général ;
- du giratoire devant l'entreprise SIDMI, le long de la R.D. 1 vers le centre-ville, en continuité du réseau en provenance de Blagnac.

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE
PROTEGER ET EMBELLIR LA VILLE POUR UNE VIE MEILLEURE

1. Conforter le niveau d'équipement

Renforcer les équipements scolaires et de petite enfance

En matière d'équipement scolaire et de petite enfance, plusieurs projets ont été prévus :

- l'achèvement de la construction du groupe scolaire Saint-Exupéry (des locaux d'activité pédagogique seront réalisés dans l'avenir) ;
- l'intensification de la rénovation des locaux existants ;
- l'agrandissement du restaurant scolaire de Corne'Muse ;
- l'achèvement du programme d'insonorisation et aménagements intérieurs des restaurants scolaires.

Dans le cadre du 3ème Contrat Enfance, des actions en faveur des plus jeunes sont également prévues avec notamment l'agrandissement de la halte-garderie Tom-Pouce (aménagement du bâtiment contigu, propriété de la commune).
En outre, des équipements supplémentaires devraient être créés dans le cadre de la ZAC Monges - Croix du Sud (groupe scolaire, halte-garderie, crèche, …).

De nouveaux terrains de sports …

Le nombre toujours croissant des pratiquants incite la commune à maintenir les efforts engagés pour disposer d'équipements performants et diversifiés.

La zone de la Grande Barthe, proche de la clinique des Cèdres, est pressentie pour recevoir un équipement sportif communal (terrains de sports et éventuellement des installations supplémentaires).

L'aménagement du complexe sportif de Coubertin existant sera poursuivi, notamment avec la construction en cours d'une salle polyvalente à dominante sportive.

La mise en place d'une école municipale des sports sera étudiée en synergie avec les associations.

Dynamiser la vie culturelle

A côté du sport, la vie culturelle se développe et nécessite des services et des équipements mieux dimensionnés.

La ZAC Monges - Croix du Sud devrait être l'occasion de construire une salle des fêtes et une médiathèque. Le foyer municipal ainsi libéré pourrait permettre d'offrir aux associations de nouveaux locaux pour accueillir leurs activités.

Les autres projets d'équipement

D'autres projets devraient voir le jour à court ou moyen terme :

- l'implantation d'un terrain d'accueil intercommunal pour les nomades au Nord de la clinique des Cèdres (projet porté par le SIVOM Blagnac Constellation) ;
- le foyer de l'Aussonnelle (en cours de réalisation),
- la ZAC Monges - Croix du Sud pourrait accueillir un point accueil jeunes, une résidence pour personnes âgées.

2. Embellir la ville et rendre plus accessibles les espaces publics

Privilégier l'aménagement de zones vertes et favoriser leur accessibilité

La mise en valeur du patrimoine vert doit se poursuivre en privilégiant :

- le boisement du **Réseau Vert** et des cheminements piétons et cycles ;
- la poursuite de l'aménagement des grands parcs publics, notamment celui de la vallée de l'Aussonnelle entre le Mourlas, le parc du Pont Vieux et le secteur Monges-Syndics ;
- l'ouverture de nouveaux espaces verts au cœur de la commune : sur l'esplanade du Boiret, au Belvédère de l'église entre l'école du Pont Vieux et l'église;
- l'installation d'équipements de loisirs et de jeux pour les enfants dans les espaces verts municipaux.

De plus, des espaces verts ou des jardins publics seront exigés dans les nouvelles opérations d'habitat.

Embellir le cadre de vie dans la zone urbanisée

Au-delà de la protection nécessaire de l'environnement, le paysage urbain doit être entretenu et embelli.

Un programme subventionné de rénovation de l'habitat et la restauration des façades de certains bâtiments publics (ancienne mairie, salle des mariages et du Conseil Municipal, halte-garderie…), contribuera à la mise en valeur du patrimoine architectural de Cornebarrieu, particulièrement dans le centre ancien.

Le règlement du PLU permettra de préserver la qualité architecturale dans l'ensemble de la zone bâtie et de préserver les éléments entrant dans le patrimoine architectural de la commune.

Les réseaux aériens seront progressivement effacés pour faire disparaître les poteaux disgracieux le long des trottoirs.

Un règlement municipal a été mis en place pour organiser et limiter l'affichage publicitaire.

3. Protéger et valoriser les espaces naturels

Mettre en valeur les berges des cours d'eau et protéger la zone inondable


Vallée de l'Aussonnelle
© AUAT 2003

La vallée de l'Aussonnelle, ossature d'une coulée verte à l'échelle de toute l'agglomération, a déjà bénéficié d'un aménagement partiel. Les berges de l'Aussonnelle, ainsi que le vallon du Rouchet (pour sa partie incluse dans la zone Monges - Croix du Sud) seront mis en valeur par des aménagements de type promenade le long du ruisseau et traversés au moyen de gués ou passerelles.

En milieu urbain, les nouvelles constructions doivent être restreintes et soumises à des prescriptions spécifiques pour, d'une part maîtriser l'accroissement de la population dans la zone à risque et le risque pour la population existante, d'autre part limiter l'imperméabilisation des sols.
En milieu naturel, les constructions autorisées seront encore plus strictement limitées.
De même, la protection de la zone humide du Rouchet, partiellement concernée par le Réseau Vert, devra être maintenue dans la partie non urbanisée.

Etablir des zones tampon

Il sera fait recours à des sites naturels pour constituer des coupures vertes entre les quartiers, existants et futurs, coupures avant tout nécessaires entre les quartiers d'habitat et les zones d'activités.

Restreindre l'habitat diffus

L'habitat diffus en zone naturelle ou agricole sera restreint à la situation existante, hors exceptions de type logement des exploitants agricoles.
La commune encouragera la densification des secteurs centraux et limitera le développement de l'urbanisation diffuse afin de faciliter les déplacements par les modes de circulation douce (transports en commun, marche, vélo) et d'éviter le « saupoudrage » de services et équipements, en rationalisant par exemple le maillage du réseau d'assainissement collectif.

Protéger l'activité agricole


© AUAT 2003

Le patrimoine agricole de Cornebarrieu est relativement vaste. La reconnaissance de l'activité agricole comme activité économique à part entière doit être clairement affichée.
Elle sera protégée à court et moyen terme à l'Ouest et au Nord de la commune et sera toujours possible dans certaines coulées vertes et bleues (notamment la vallée de l'Aussonnelle). Cet objectif sous-tend que les futures zones urbaines soient développées en continuité des territoires urbanisés ou le long des infrastructures pour les sites dédiés à l'activité économique.
Un remembrement est en cours sur 250 hectares suite à la création de la RN 224.

4. Poursuivre le programme d'assainissement avec la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse

Améliorer le réseau d'assainissement collectif

La capacité de la station d'épuration actuelle est trop faible au regard des prévisions démographiques. De plus, cette station est située dans le périmètre de la zone inondable de l'Aussonnelle, avec le risque de pollution de la rivière. Aussi, une nouvelle station intercommunale de traitement des eaux usées est prévue à moyen terme par le Grand Toulouse[3].

Cette station sera située à Seilh. Elle couvrira Seilh, Beauzelle, Aussonne, Cornebarrieu, Pibrac et Mondonville. Les rejets se feront en Garonne. Elle sera mise en service à l'horizon 2007 pour une capacité de 60 000 équivalent-habitants.

Le réseau d'assainissement collectif dessert les grandes zones urbanisées de la commune, qu'elles soient à dominante d'habitat ou d'activités.

Un schéma d'assainissement a été élaboré. Au cours des 10 prochaines années, le réseau collectif sera étendu vers la zone de Cordelle et de la route de Bouconne (R.D. 65B) et le long de la route de Pibrac (R.D. 65) -ces secteurs étant impropres à l'assainissement autonome ainsi que dans les opérations d'aménagement d'ensemble telles que Monges - Croix du Sud. En outre, les parties défectueuses du réseau existant seront réhabilitées.

Encourager la mise aux normes des dispositifs d'assainissement non collectif et entretenir les fossés

Une campagne de diagnostic et de remise à niveau des installations d'assainissement non collectif sera lancée à court terme avec le Grand Toulouse.

Les moyens devront être renforcés pour effectuer dans de bonnes conditions les programmes annuels d'entretien des fossés.

5. Lutter contre les nuisances aéroportuaires

Réduire les nuisances à la source

La commune entend trouver un accord avec les partenaires concernés pour une charte engageant les acteurs à diminuer les nuisances et à construire un second aéroport.

Protéger les riverains

La commune poursuivra ses actions de soutien aux riverains pour l'obtention d'aides financières à l'insonorisation des maisons.

Dans les secteurs de Cassiopée et AéroConstellation, des espaces tampons seront maintenus ou développés pour protéger du bruit les zones d'habitat.

[3] Le Grand Toulouse a été doté de la compétence « assainissement » par les 25 communes membres de la Communauté d'Agglomération.

Développer les logements sociaux et les structures d'accueil spécifiques

Plusieurs dizaines de logements sociaux seront construits dans les quartiers existants ou nouveaux, principalement dans le quartier Monges - Croix du Sud, afin de résorber le déficit actuel.

Par ailleurs, l'aménagement d'un logement social est également programmé dans un bâtiment communal situé avenue de Versailles.

Coordonner et renforcer l'action sociale

Les personnes doivent souvent entreprendre de multiples démarches pour obtenir conseils et aides. Le regroupement des services sociaux du Conseil Général de Haute-Garonne et de la Commune -assistantes sociales, Protection Maternelle et Infantile, conseillère en économie sociale et familiale…- est prévu dans l'Espace Social de la place du Languedoc. Cela facilitera les démarches et renforcera l'efficacité des services rendus.

Pour une meilleure efficacité des services, la Mairie facilitera la mise en réseau des **Points Accueil Emploi** des communes du S.I.V.O.M. Blagnac Constellation.

Associer les habitants à la vie de la cité

La commune souhaite renforcer les moyens de communication entre institutions et habitants. Pour cela, plusieurs types d'actions ont été réalisés ou sont en cours :

- la création d'un site internet ;
- le renforcement des animations de proximité ;
- la mise en place au cœur des quartiers de nouveaux moyens d'affichage et de signalisation.

Enfin, un budget spécifique est alloué au **Parlement des Enfants** créé récemment pour mettre en œuvre des actions d'intérêt général concernant les enfants de Cornebarrieu.

Renforcer la sécurité des biens et des personnes

Le renforcement et la formation des effectifs de police municipale permettront d'améliorer la sécurité, ainsi que la convention de coordination avec la brigade de gendarmerie en cours d'étude.